



Commune de MAGNEUX-HAUTE-RIVE (42600) Procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 13 octobre 2023– 20h

L'An deux mille vingt-trois, le 13 octobre, à 20h,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAGNEUX HAUTE RIVE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Roland BONNEFOI, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2023

PRÉSENTS : BONNEFOI Roland, MAGAT Christine, BERTHILLOT Jean-Luc, RIVIER Christophe, DAMAS Antoine, MAY Laurence, DAMAS Nelly, BRUYERE Aurélie, BAROUX Roland.

ABSENTS EXCUSÉS : MOULIN Jean-Yves, MAILLARD Fabien, BERNE Céline, MIRAILLER Amélie, CHAMPAGNON Viviane, THOLLOT Maryline.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MAGAT Christine

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 9

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 21 juillet 2023. N'appelant aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- **Demande de fonds de concours auprès de Loire Forez Agglomération**

Le maire informe que Loire Forez propose aux communes de transférer, une fois en cours de mandat, les crédits disponibles sur l'enveloppe de voirie communautaire, sur le budget communal, afin de financer un projet "structurant".

Ce fonds de concours « retour », est d'un montant de **17570 €** et pourrait financer en partie le projet de travaux d'aménagement des espaces publics (aménagement de la place du Marronnier).

Cette demande sera présentée au COPIL de Loire Forez du mois de décembre.

Le maire demande de délibérer pour approuver cette demande de fonds de concours.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la demande de fonds de concours "retour" auprès de Loire Forez Agglomération, afin de financer des travaux de voirie (aménagement des espaces publics) et autorise le maire à faire toute démarche relative à ce fonds de concours auprès de Loire Forez.

- **Dossier de demande d'aide au titre du FONDS VERT**

Le maire informe que les services de la Préfecture proposent des aides au titre du FONDS VERT : il s'agit d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires. Ce fonds a pour but d'aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, d'adapter leur territoire au changement climatique et d'améliorer leur cadre de vie. Il regroupe 14 aides différentes.

La commune pourrait prétendre à l'aide prévue pour financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages, pour financer le projet d'aménagement

des espaces publics (aménagement de la place du Marronnier : création espace vert et espace engazonné).

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à présenter ce dossier de demande d'aide.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la demande d'aide "fonds vert", afin de financer des travaux d'aménagement des espaces publics : Place du Marronnier, et autorise le maire à faire toute démarche nécessaire à cette demande.

- **Renouvellement du groupement d'achat avec le SIEL-TE pour la fourniture d'électricité**

Le maire rappelle que la commune est adhérente au Groupement d'Achat Energies du SIEL-TE.

Le marché actuel en fourniture d'électricité se termine au 31 décembre 2025.

Le groupement SIEL-TE va lancer un nouvel accord-cadre pour la période 2026 à 2029.

Cet accord-cadre nous donnera l'opportunité d'acheter dès à présent l'électricité pour ces années, si le marché est favorable, afin de sécuriser le budget communal.

Le maire demande au conseil de prendre une décision pour le renouvellement de cette adhésion au groupement pour une nouvelle période de 4 ans.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le renouvellement de l'adhésion au SIEL-TE pour la fourniture d'électricité, pour la période 2026-2029, et autorise le maire à effectuer toute démarche concernant cette adhésion.

- **Renouvellement du groupement d'achat pour la location et la maintenance des matériels d'impression**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère à un groupement d'achat auprès de Loire Forez, afin de constituer un groupement de commandes pour la location et la maintenance des matériels d'impression (copieurs, scanners, imprimantes). Ce marché avait été attribué en janvier 2020 à TOSHIBA. Ce groupement d'achat se termine le 31 décembre 2023 et il convient de le renouveler.

Il précise aussi que, compte tenu des délais de livraison et de mise en service des nouveaux équipements estimés à 6 mois, un avenant de prolongation du marché actuel devra être signé avec le titulaire afin de prolonger la durée du marché actuel de quelques mois.

Le maire demande au conseil de délibérer sur ce renouvellement d'adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat pour la location et la maintenance des matériels d'impression, mis en place par Loire Forez, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférant.

- **Tarifs communaux**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différents tarifs ou taxes appliqués dans la commune (cimetière, location salle des fêtes, taxe d'aménagement...).

Il demande au conseil de se prononcer sur une révision de ces tarifs.

Il précise qu'il conviendrait de prendre en compte l'augmentation du coût de l'énergie pour le chauffage et l'électricité de la salle des fêtes.

Le maire propose de faire un calcul sur le coût du chauffage, et de reporter la décision à la réunion du prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter à la prochaine réunion du conseil la décision sur les tarifs communaux.

- **Compte-rendu des engagements pris par le maire sous délégation du conseil municipal**

Le maire fait part au conseil municipal des derniers engagements pris par le maire, sous délégation de signature accordée par le conseil municipal, pour la période du 10 juin au 12 octobre 2023 :

date de l'engagement	objet	entreprise	montant TTC
août-23	serrures et clés local stade	MCN	934 €
Engagements conclus dans le cadre de la délégation de signature du conseil municipal au maire (DIA-déclaration d'intention d'aliéner)			
date de la DIA	parcelles concernées	décision	
31-janv.-23	C 127 - C 128 (St Martin)	non préemption	
15-mars-23	C 120 - C 121 (St Martin)	non préemption	
26-avr.-23	C 276 - C 279 - C 334 (route de l'astrée)	non préemption	
2-août-23	A 338 - A 339 - A 347 - A 80 - A 81 (gouttesse)	non préemption	
25-août-23	B 408 - B 410 (route de turagneux)	non préemption	
11-oct.-23	C 232 (impasse de l'église)	non préemption	

- **Subvention de Noël pour l'école**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une subvention est octroyée toutes les années pour le Noël des enfants de l'école de Magneux-Haute-Rive. Il propose de verser une subvention à l'école d'un montant de 15 € par enfant, pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le versement de la subvention de Noël aux enfants de l'école de Magneux, d'un montant de 15 € par enfant domicilié à Magneux-Haute-Rive.

- **Zones d'accélération de la production des énergies renouvelables**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers du courrier de la préfecture et de la ministre de la transition énergétique, concernant la définition de zones d'accélération de la production des énergies renouvelables. La loi du 10 mars 2023 d'accélération du déploiement des énergies renouvelables a un axe prioritaire qui est la planification, en remettant les collectivités locales au centre des décisions.

C'est pourquoi, à l'échelle communale, il est demandé de définir des zones de développement des énergies renouvelables, où on souhaite voir prioritairement des projets s'implanter.

Pour cela, un portail cartographique et des guides de mise en oeuvre sont mis à notre disposition.

Cette cartographie est à effectuer avant le 31 décembre 2023.

Des réunions seront programmées en novembre pour faire ce zonage.

Le conseil municipal prend connaissance de cette information.

- **Convention avec Bâtir et Loger**

Monsieur le Maire présente aux conseillers une convention transmise par l'organisme de logement social Bâtir et Loger (qui gère les logements locatifs du lotissement des Violettes), concernant le mode de réservation de logements sociaux par les collectivités.

Dorénavant, la commune aura la possibilité de réserver un seul logement auprès de cet organisme, sur une période de 10 ans.

Il demande au conseil municipal d'approuver cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention avec Bâtir et Loger, relative au mode de réservation de logements sociaux par la commune.

- **Renouvellement du contrat avec SOCOTEC pour le contrôle des équipements sportifs et aire de jeux**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le contrat en cours avec SOCOTEC pour le contrôle annuel des installations sportives (cage de foot, but de basket...) et de l'aire de jeux.

SOCOTEC a transmis une nouvelle proposition de prestations, dont les montants sont très légèrement inférieurs au contrat actuel.

Le maire demande de délibérer sur ce nouveau contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition de SOCOTEC pour la prestation de contrôle annuel des installations sportives et aire de jeux, et autorise le maire à signer cette convention, et tout autre document relatif à cette convention.

- **Voirie**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que nous devons solder l'enveloppe voirie communautaire pour la fin du mandat.

Sur l'ensemble des voiries communautaires, seules 3 voiries auraient besoin de travaux : chemin des Vorzes, chemin de la Boulène et rue des Guenodes.

Après discussion, un ajustement des devis a été demandé par le conseil municipal afin de pouvoir définir notre plan de voirie lors de la prochaine réunion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend connaissance de cette information.

- **Intercommunalité : non-transfert à Loire Forez de la voirie du lotissement communal J. Devaux**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une grande partie de la voirie communale a été transférée en compétence à Loire Forez.

L'EPCI a proposé d'intégrer dans la compétence de voirie communautaire les 3 voies du lotissement communal J. Devaux (VC127, VC127A et VC127B), avec une incidence sur les attributions de compensation :

- AC de fonctionnement : augmentation de 90 € / an
- AC d'investissement : augmentation de 3722 € / an

Vu le coût induit par ce transfert, le maire demande aux conseillers de délibérer sur ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, NE DONNE PAS SON ACCORD pour le transfert à Loire Forez des voies du lotissement J. Devaux.

- **Urbanisme**

Dossiers en cours :

- SANCHEZ (DP) : surélévation habitation (accordé)
- DE MONTEYNARD (DP) : abri de pêche sur pilotis (refusé)
- (ENERGY GO) – M. Gomes (DP) : photovoltaïque (accordé)
- (GAN ENERGY) – Mme Greco Jauffret (DP) : photovoltaïque (accordé)
- DAMAS (DP) : terrasse couverte (accordé)
- DE MONTEYNARD (modificatif PC de 2021) : accordé
- DUILLON (DP) : ravalement façade (en cours)

Contentieux terrasse :

un accord a été signé devant la déléguée du procureur avec La Bamba pour la déconstruction de la partie située dans la zone non constructible. Après constatation de cette démolition, un permis de construire sera déposé pour régulariser la construction située en zone constructible.

Modification simplifiée n°1 du PLU i à 45 communes : fin de l'enquête publique le 6 octobre

Questions et informations diverses

- Niveau ALERTE RENFORCEE pour la sécheresse depuis le 22-09-2023
- Voirie : réfection du chemin du Château sur octobre et novembre
- Voirie : travaux sur RD496 (Boisset-Montbrison) - circulation déviée par Magneux le 24-10
- Campagne de destruction des pigeons : samedis 14-10, 18-11, 20-01, 17-02
- ILLIWAP (application pour l'information de la population) prise en charge par Loire Forez : sera mise en place début 2024 (formation le 9 novembre)
- Prochaine réunion du conseil municipal : **vendredi 24 novembre**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le 19 octobre 2023,

Le maire, R. Bonnefoi

La secrétaire de séance, C. Magat



A red handwritten signature, likely of the secretary of the session, C. Magat.